

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

13 Mars 2015

\*\*\*\*\*

**PRESENTS :** Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Pascal DELAVERGNAS, Alan BROOKE, Rudolph WIJBURG, Sylvain BREGEON  
**ABSENTS EXCUSES :** Patrice DELAVALLADE, Hervé DAUCHY

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 13 Mars 2015, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance

## Ordre du jour

- Vote du Compte administratif 2014,
- Approbation du compte de gestion 2014,
- Orientation budgétaire 2015,
- Point sur l'achat du local commercial,
- Questions diverses

## 1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE

Madame Jocelyne LETURGIE présente le compte administratif de la Commune. Il en ressort ce qui suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget primitif (c/1068)	46 971.25€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	194 321,87€
Total affecté au c/1068 :	46 971.25€
Déficit Global cumulé au 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord concernant l'affectation des résultats pour le budget commune,
- Approuve le Compte administratif 2014 de la commune.

## ASSAINISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement	74 284.20
Total investissement	74 284.20
Affectation à l'investissement	0.00
Résultat de fonctionnement	0.00€
	0.00€
Reste en report à nouveau	0.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord concernant l'affectation des résultats pour le budget commune,
- Approuve le Compte administratif 2014 de la commune.

## 2/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

1 / Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget commune et du budget assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3/ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs réunions finances vont avoir lieu afin de préparer au mieux le budget primitif.

## 4/POINT SUR L'ACHAT DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a fait la demande de subvention concernant l'achat du local et qu'il faut maintenant réfléchir à la réhabilitation du local pour l'installation de nouveaux commerçants.

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

**Sylvain BREGEON** a demandé des devis pour l'achat de buts multisports, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il les a reçus et les présente au Conseil Municipal.

**Jocelyne LETURGIE** demande s'il est possible de sécuriser le puit situé aux petits bois.

Monsieur le Maire va proposer le recensement des puits dangereux et ceux-ci vont rentrer dans un programme de sécurisation.

**Sylvain BREGEON** demande quels sont les travaux de voirie retenus par la Communauté de Communes du Haut Périgord pour 2015.

Monsieur le Maire lui répond que pour Bussière-Badil il y a le chemin du CHAMBON et que pour l'année 2016 la route Bussière-Les Tuilières.

**Alan BROOKE** informe le Conseil Municipal que l'association sauvegarde de l'Eglise a changé de nom.

Aujourd'hui l'association s'appelle le patrimoine de mon village.

Il demande également s'il peut bénéficier d'une aide financière pour fleurir le Bourg.

Le Conseil Municipal est d'accord.

**Rudolph WIJBURG** annonce au Conseil Municipal que le site internet prend forme petit à petit. Cependant, il pense qu'il faut y insérer le trombinoscope du conseil Municipal.

**Catherine PEROUX** étudie une possibilité de couvrir la halle des sports de panneaux photovoltaïques notamment avec un investisseur.

**Valérie DUTROP** demande si la Commune a acheté des détecteurs de fumée ? Monsieur le Maire lui répond oui mais qu'il faut attendre le mois de Juin pour la livraison.

**Colette MOUSNIER** demande si la réfection du pont de TARTOU est prévue ?

Monsieur le Maire lui indique qu'il a demandé un devis à Monsieur PRIEUR.

**Jocelyne LETURGIE** annonce que la commission communication travail sur la sortie prochaine du bulletin municipal n°2. Elle distribue une ébauche à chacun.

La séance est levée à 22h50